



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 17 novembre 2022 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents :

M. CLASQUIN J-F, Mme HUREL-MATHIEU C, M. DEVAUCHELLE E, Mme BOIGY-DIEMER M, M. MAIRE P, Mme MILLION E, Mme BREGIER T, M. GABRION J-M, M. JACQUEMIN J-F, Mme POIRIER S, M. ROLLOT D, M. ROUSSELOT M, Mme VANNSON M-F, Mme VUILLEMIN C et M. VUILLEMIN E.

Absents excusés :

Madame Adeline FRESSE
Monsieur Bernard COLIN
Madame Anne COURTOIS-PAULUS
Madame Elisabeth ZONE

Pouvoir :

Madame Adeline FRESSE à Madame Marie-Françoise VANNSON
Monsieur Bernard COLIN à Monsieur Emmanuel VUILLEMIN

Secrétaire de Séance :

Madame Marie BOIGY-DIEMER

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoir(s)	Votants
	19	10	15	2	17

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2022 - Pas d'observations
--

Préambule :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suivant un courrier daté du 7 octobre, réceptionné le même jour, Madame Andrée Vautrin-Rollot élue sur la liste « Hadol par conviction » l'a informé de sa démission du Conseil Municipal.

Monsieur Bertrand COLIN venant immédiatement après sur la liste a été informé de cette situation par lettre du 12 octobre. En date du 14 octobre, il faisait savoir qu'il ne lui était pas possible de siéger à l'Assemblée.

Madame Thérèse BREGIER, suivante sur la liste, a été contactée par courrier en date du 20 octobre. Elle confirmait son accord pour siéger au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Madame Thérèse BREGIER installée dans ses fonctions de conseillère municipale et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence et Madame la Préfète sera informée de cette modification

Monsieur le Maire remercie Mme Andrée VAUTRIN-ROLLOT pour son implication dans la vie communale depuis 27 années.

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

VIE COMMUNALE

- 1) Commissions municipales permanentes - mise à jour,
- 2) Conseil d'Administration du CCAS - mise à jour,

FINANCES

- 3) Révision des tarifs et dotations,
- 4) Décisions modificatives,
- 5) Attributions des subventions,

BATIMENTS

- 6) Convention de mise à disposition avec le Comité des Fêtes,
- 7) Internat avec Restauration : Avenant 3 à la Maîtrise d'œuvre et avenants aux marchés,
- 8) Pôle de Santé : Avenants aux marchés,

FORET

- 9) Destination des produits des coupes - Exercice 2023,

TERRAINS COMMUNAUX

- 10) Renouvellement d'un bail et avenant,

PATRIMOINE

- 11) Acquisition terrain consorts Creusot, cession Vosgélis,
- 12) Vente parcelle Noir Etang,

ECLAIRAGE PUBLIC - SDEV

- 13) Eclairage public - Extinction partielle,
- 14) Alimentation en électricité et G.C télécoms - Parcelle à l'Etang Perry,

CAE - SCOT

- 15) Rapport CLETC,
- 16) Rapport examen Chambre de Comptes - exercices 2017 et suivants,
- 17) Nouvelle convention pour la valorisation des C.E.E

VIE COMMUNALE

Commissions municipales permanentes - mise à jour

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Consécutivement à la démission de Mme Andrée VAUTRIN-ROLLOT et à l'installation de Mme Thérèse BREGIER, il y a lieu de procéder à la mise à jour des commissions municipales.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à 8 le nombre de membres des commissions « FINANCES » et « AFFAIRES SCOLAIRES »,

- **ACTE** la composition des commissions modifiées ainsi qu'il suit :

AFFAIRES SCOLAIRES : Coralie HUREL-MATHIEU, Emmanuelle MILLION, Stéphanie POIRIER, Corinne VUILLEMIN, Adeline FRESSE, Maxime ROUSSELOT, Elisabeth ZONE et **Thérèse BREGIER**.

FINANCES : Coralie HUREL-MATHIEU, Éric DEVAUCHELLE, Marie BOIGEY-DIEMER, Philippe MAIRE, **Emmanuelle MILLION**, Stéphanie POIRIER, Maxime ROUSSELOT et Elisabeth ZONE.

URBANISME-ENVIRONNEMENT-ÉCOLOGIE-ECLAIRAGE PUBLIC : Marie BOIGEY-DIEMER, Stéphanie POIRIER, **Thérèse BREGIER**, Bernard COLIN, Emmanuel VUILLEMIN, Adeline FRESSE et Anne COURTOIS-PAULUS.

- **DECIDE** la suppression de la commission POLE DE SANTE-RECHERCHE DE PROFESSIONNELS DE SANTE.

Conseil d'Administration du CCAS -mise à jour

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Consécutivement à la démission de Mme Andrée VAUTRIN-ROLLOT, il y a lieu de procéder à une élection au sein du CA du CCAS.

Seule Madame Thérèse BREGIER s'étant portée candidate,

Madame Thérèse BREGIER est élue membre du CA du CCAS.

FINANCES

Révision des tarifs et dotations

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Entendu les propositions faites par la Commission des Finances,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs ainsi qu'il suit :

Terrains communaux - **Parcours ou recette accidentelle : 11 €**

Matériel - **Chapiteau blanc**

Associations hadolaises et des communes limitrophes : à titre gracieux, avec remise d'une attestation d'assurance couvrant les dommages au bien confié.

- **1 Table de kermesse et 2 bancs** (pour les hadolais) : **3 €**

- **Grille d'exposition**, Associations non hadolaises et particuliers lors de la location de la salle polyvalente : **3€**

Local - **Chalet de la Houssière** Week end : **40 €** Journée hors week end : **20 €**

avec remise d'une attestation d'assurance couvrant les dommages au bien confié.

Droit de place - **Cirque (24 h) : 5 € (Caution 50 €)**

- Fête Patronale

Grand manège : **75 €**

Manège enfantin : **25 €**

Stand restauration buvette : **40 €** Autres forains : **0,70 € / m²**

Stationnement des forains ~ forfait par semaine et par caravane : **10 €**

- Camion d'outillage ou autres : **30 €**

Divers - Photocopies :

A4 simple : **0.15 €** couleur : **0.50 €** recto verso : **0.25 €** couleur : **1.00 €**

A3 simple : **0.25 €** couleur : **1.00 €** recto-verso : **0.30 €** couleur : **2.00 €**

~~~~~

### Cimetière

Concession trentenaire : 99,00 €

Concession trentenaire au cimetière parc : 198,00 €

### Concession trentenaire au columbarium

Case 2 urnes : 663,00 €

Case 3 urnes : 837,00 €

Case 4 urnes : 1 008,00 €

Case 6 urnes : 1 197,00 €

Ouverture de case : Gratuit

Mise à disposition d'un emplacement provisoire (6 mois maximum) : Gratuit

Dépôt de cendres au jardin du souvenir : Gratuit

~~~~~

- **FIXE les tarifs de location des salles communales et du gymnase** selon le tableau joint en annexe,

- **FIXE à 50,00 € l'heure de ménage** qui sera faite par un agent communal, en cas de nécessité, à l'issue d'une location.

- **FIXE, pour la salle polyvalente, les forfaits suivants :**

Dépassement d'horaire :

La salle et la cuisine doivent être rendues nettoyées le lundi (voire le mardi en cas de lundi férié) à 9 heures. **Tout dépassement sera facturé 50,00 € de l'heure.**

Contrôle de l'état des tables :

Les tables ne doivent pas être rangées afin que le gestionnaire puisse en vérifier l'état, **dans le cas contraire, un montant de 50,00 €, par heure** de travail supplémentaire, **sera facturé.**

Contrôle de l'état de la vaisselle :

La vaisselle ne doit pas être rangée afin que le gestionnaire puisse en vérifier l'état, **dans le cas contraire un montant de 50,00 €, par heure** de travail supplémentaire, **sera facturé,**

- **FIXE, pour le gymnase, pour une saison, pour les associations hadolaises, le forfait suivant : Nombre d'heures d'occupation hebdomadaire x 36 semaines x 0,88€.**

~~~~~

### Tarifs B.M.H

- **DECIDE** la gratuité pour tous les scolaires.

~~~~~

- **FIXE, à effet du 1^{er} décembre 2022, les dotations** ainsi qu'il suit :

➤ Livret d'épargne nouveau-né hadolais : participation de **35 €**

➤ Médaille de l'enfance et des familles : **100 €**

➤ Concours communal des Maisons fleuries : enveloppe budgétaire de **500 €**

- Cérémonie d'accueil des nouveaux parents : enveloppe budgétaire de **500 €**
- Fête patronale : attribution d'une somme de **3 € à chaque enfant scolarisé au groupe scolaire de Hadol**, à valoir auprès de tous les métiers présents à la Fête, dont le règlement s'effectuera au profit des forains sur présentation des bons émis par la Commune,
- Fête de l'arbre de Noël des Employés Communaux : **une attribution de 50 €** par agent, quel que soit son statut, et par enfant jusqu'à l'année des 16 ans,
- Fête de la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers : **540 €**, somme qui sera mandatée à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hadol-Dounoux,
- Fête de la Sainte Cécile de la Société de Musique de Hadol : **540 €**, somme qui sera mandatée à l'ordre de l'Avenir de Hadol.

Décisions modificatives

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant, d'une part, le versement du capital décès aux ayants-droits d'un agent partiellement couvert par l'assurance souscrite et, d'autre part, le remplacement des vitrages défectueux au groupe scolaire suite aux conclusions du référé expertise,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

6488 - Autres charges de personnel :	27 000,00€
678 - Autres charges exceptionnelles :	126 500,00€

6419 - Remboursement sur rémunérations personnel :	15 800,00€
74832 - Attribution Fonds Départemental T.P :	11 200,00€
7788 - Produits exceptionnels divers :	126 500,00€

Attributions des subventions

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

FCHD <i>(Ne participe pas au vote : J-M Gabrion, 16 Pour)</i>	2 750 €	ADMR	1 100 €
Les Copains Baladeurs	500 €	Association Familiale	200 €
Avenir de Hadol	1 650 €	Hadol Handball Club	2 500 €
CAUE	200,43 €	J.S.P <i>(16 Pour et 1 abstention : E.Million)</i>	471,80 €
Comité des Anciens	700 €	Association des Conjointes survivants	60 €
Les Amis de l'Ecole	3 300€	Souvenir Français (cantonal)	100 €
Association intercommunale du Pays de la Vêge	1 438.99 €	Tennis Club Hadolais	176€
Comité de Rédaction de l'Essor Hadolais	1 500 €	Encrier au Champ <i>(Ne participe pas au vote : T.Brégier, 16 Pour)</i>	300€
Coopérative Groupe Scolaire	625,16€	ASC Hadol-Dounoux- Section Danse	308.84€

BATIMENTS

Convention de mise à disposition avec le Comité des Fêtes

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Exposé : Le Président du Comité des Fêtes de Hadol sollicite la mise à disposition d'une salle pour la préparation des manifestations et l'entrepôt de petits matériels. Il est précisé que l'ancien bureau du presbytère est actuellement inutilisé.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition du bureau de l'ancien presbytère, sis 25 Place de la Mairie, au Comité des Fêtes de Hadol.

Internat avec Restauration : Avenants à la Maîtrise d'œuvre et aux marchés

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

M. Devauchelle présente à l'Assemblée un avenant N°3 qui a pour objet l'intégration à la M.O de la mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie). D'un montant de 2 800,00€ H.T, elle sera réalisée par le B.E BSSI CONSEILS.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°3 au Marché de Maîtrise d'œuvre, tel que présenté et annexé, avec le Groupement BOUILLON BOUTHIER SAS d'architecture, TERRANERGIE Sarl, ACT'BOIS Sarl et FD Ingénierie fixant sa rémunération totale ainsi qu'il suit :

➤ **Mission de base + EXE 1 : 207 142,79 € H.T**

➤ Mission OPC : 17 062,66 € H.T (pour mémoire)

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés :

- Lot n° 12 – Plomberie - Sanitaire

Attributaire : Ste Nouvelle IMHOFF 19 Rue de l'Encensement 88200 St Nabord

Montant du marché initial : 121 636,03€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 5 787,15€ H.T

Objet : Travaux supplémentaires : Pompes de bouclages, lavabos, mitigeurs et vannes.

Nouveau montant du marché : 127 423,18€ H.T

- Lot n° 13 – Chauffage - Ventilation

Attributaire : Ste Nouvelle IMHOFF 19 Rue de l'Encensement 88200 St Nabord

Montant du marché initial : 225 802,95€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 10 524,08€ H.T

Objet : Travaux modificatifs : Canalisations, résistances.....

Nouveau montant du marché : 236 327,03€ H.T

- Lot n° 14 - Electricité

Attributaire : THOCKLER 560 Rue de la Vêge 88220 Dounoux

Montant du marché initial : 112 428,43€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 2 780,85€ H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 24 524,89€ H.T

Objet : Travaux supplémentaires suite à préconisations bureau de contrôle, SSI, SDIS et demande MOE

Nouveau montant du marché : 139 734,17€ H.T

Pôle de Santé : Avenants aux marchés

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés :

. Lot n°1 - Terrassement - VRD

Attributaire : VALDENAIRE TP 6, Allée du Val d'Avière 88390 Les Forges

Montant du marché initial : 127 118,25€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 11 230,00€ H.T

Objet : Déplacement réseau d'assainissement, mur de soutènement.

Nouveau montant du marché : 138 348,25€ H.T

. Lot n°9 - Plomberie-Sanitaire

Attributaire : BRICE Marcel Energies 10, Route d'Epinal 88220 Uzemain

Montant du marché initial : 13 214,60 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 2 992,40 € HT

Objet : Chauffe-eau, lave-mains, compteur en sus et travaux en moins-value (plan vasque, lavabos, robinetterie...)

Nouveau montant du marché : 16 207,00 € HT

FORET

Destination des produits des coupes - Exercice 2023

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, comme suit, **la destination des produits des coupes** des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023 :

Vente en bloc et sur pied 2023 :

Parcelles 13 lot 1 et parcelle 33 lot 1 (bois moyens douglas)

Parcelles 28 et 57 (bois moyen résineux)

Parcelle 83 (petits et bois moyen résineux)

Parcelle 89 (bois moyen et gros bois résineux)

Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),

Délivrance à la Commune des autres produits (houppiers et petits bois) pour partage sur pieds entre les affouagistes :

Parcelles 48, 72r et 73r (bois moyens et gros bois feuillus)

Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),

Délivrance à la Commune des autres produits (houppiers et petits bois) pour partage entre les affouagistes et alimentation de la chaudière communale après façonnage :

Parcelle 40r (bois moyens et gros bois feuillus)

Parcelle 68 (bois moyens et gros bois feuillus et résineux)

Vente en grumes façonnées (campagne 2023/2024),

Vente après façonnage des autres produits à un professionnel :

Parcelle 13 lot 2 (bois moyens feuillus et résineux)

Parcelle 19 (bois moyens et gros bois feuillus)

Parcelle 33 lot 2 et parcelle 63 (bois moyens et gros bois feuillus et résineux)

Parcelles 38 - 40 - 44 (bois moyens feuillus – EA 2019)

Parcelles diverses (produits accidentels feuillus et résineux)

TERRAINS COMMUNAUX

Renouvellement d'un bail et avenant

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE le renouvellement** du bail de location de terrains communaux - partie (lot 15) de la parcelle B 1193 (ex B 1727) au profit de Mme Jocelyne REVEILLE,

- **VALIDE la déduction** une contenance de 5a 05ca - parcelle AL 50 « Le Champ de la Charme », au bail du 22/10/2014 de M. Alban MATHIEU, correspondant à des secteurs inexploitable.

PATRIMOINE

Acquisition terrain consorts Creusot, cession Vosgélis

Rapporteur : Mme Marie BOIGEY-DIEMER

Note explicative de synthèse :

Mme Marie BOIGEY-DIEMER informe l'Assemblée que les consorts CREUSOT sont disposés à vendre à la Commune la parcelle cadastrée AD 136, lieudit « Les Grands Champs », d'une contenance de 10 155 m² au prix de 179 000,00€.

Elle fait part à l'Assemblée de l'estimation des domaines qui s'élève à 180 900,00€.

Elle expose que cette parcelle est au centre de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du PLU de la commune dont elle rappelle les principaux objectifs :

-Réinvestir une dent creuse en cœur de village,

-Maintenir un ilot vert,

-Promouvoir un aménagement de qualité et

-Assurer une mixité sociale.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré (15 Pour, 2 abstentions : J-M Gabrion et S.Poirier souhaitant un report du délibéré),

- **DECIDENT d'acquérir la parcelle cadastrée AD 136**, d'une contenance de 10 155m², propriété de Mesdames Blandine DESVERNE, Martine GEHIN et Marie COQUILLAT **au prix de cent soixante dix neuf mille euros** (179 000,00€),

Exposé : VOSGELIS (Office Public de l'Habitat du Département des Vosges) a fait part de son intérêt pour une partie de cette parcelle. De l'ordre de 20 ares, en bordure de la Départementale, elle serait destinée à la construction de 6 pavillons permettant de répondre à une demande identifiée de seniors ou de jeunes ménages. La cession s'effectuerait pour l'euro symbolique.

Vu la présentation de réalisations de VOSGELIS et d'un exemple d'aménagement de la parcelle détachée,

Le Conseil, après avoir délibéré (15 Pour, 2 abstentions : M.Boigey-Diemer et S.Poirier souhaitant un report du délibéré),

- **EMET un avis favorable** à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AD 136 de l'ordre de 2 000 m², selon le plan annexé, à l'euro symbolique, à VOSGELIS pour la construction de 6 pavillons.

Vente parcelle Noir Etang

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Vu le plan présenté,

Lecture faite de la proposition d'achat,

Considérant l'avis du domaine qui s'élève à 26,00 € le m² en zone constructible,

Considérant que le terrain est pentu et partiellement boisé, ce qui engendre un fort coût de viabilisation,

Le Conseil, ayant décidé de recourir au scrutin secret,

Madame Corinne Vuillemin ne participe pas au vote,

Vu le dépouillement des votes qui donne les résultats suivants : Pour : 11 Contre : 4 Blanc : 1

- **EMET un avis favorable** à la cession d'une partie constructible des parcelles communales cadastrées D 1525 et D 1526 de l'ordre de 1 713 m² et une partie non constructible de la parcelle D 1525 de l'ordre de 279 m², selon le plan annexé (parcelles D 2223 et 2226), au prix de 38 000,00€ à M. Hervé COURTOIS, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ECLAIRAGE PUBLIC - SDEV

Eclairage public - Extinction partielle

Délibération reportée.

Alimentation en électricité et G.C télécoms – Parcelle à l'Etang Perry

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Projet : *Extension des réseaux secs pour alimenter la parcelle E 2225*

Le coût de l'opération s'élève à 6 047,60 € HT et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agira en tant que maître d'ouvrage. La participation financière de la commune s'élèverait à 59,00 % de la dépense HT, ce qui représente 3 568,08 €.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,

- **PRECISE** que la participation de la Commune sera recouvrée auprès de M. et Mme DROUOT propriétaires de la parcelle desservie.

Projet : *Dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Le Syndicat finance la surlargeur de fouille et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.*

Le montant de ce projet s'élève à 2 018,25 € HT et la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 874,25 €.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,

- **PRECISE** que la participation de la Commune sera recouvrée auprès de M. et Mme DROUOT propriétaires de la parcelle desservie.

CAE - Rapport CLETC

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 septembre 2022, tel que présenté.

CAE - Rapport examen Chambre de Comptes – exercices 2017 et suivants

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport de la CRC Grand Est concernant les exercices 2017 et suivants de la CAE.

SCOT - Nouvelle convention pour la valorisation des C.E.E.

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

M. le Maire expose aux membres du conseil la proposition du Syndicat du SCOT des Vosges Centrales consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune afin de les regrouper et les valoriser sur l'ensemble du territoire pour les communes adhérentes.

APPROUVE la convention de regroupement et de partenariat entre le Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales et la commune pour la valorisation des CEE,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information est donné des devis visés depuis la dernière réunion.

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner sont également communiquées.

La séance est levée à 23h00

La secrétaire de séance,

Marie BOIGEY-DIEMER

Le Maire,

Jean-François CLASQUIN